



Caisse d'allocations familiales du Var



caf.fr Mon compte



Caf Mon compte



3230

SOMMAIRE

#LaCafÀVosCôtés !

1 - Offre de service à destination des allocataires

- [Nouvelle adresse postale pour la Caf du Var – à utiliser dès maintenant](#)
- [Impôts et Caf : les bons réflexes](#)
- [Accompagnement des familles : une fiche pratique sur le passage de l'AAEH à l'AAH](#)
- [Déclaration trimestrielle RSA / PPA : « Mon profil » évolue...](#)

2 - Offre de service à destination des familles

- [Aide forfaitaire pour naissances ou adoptions multiples](#)
- [Soutenir les familles en séparation : une offre complète renforcée par la Caf](#)
- [Partir en livre 2025 : Le grand festival du livre pour la jeunesse revient pour sa 11e édition, du 18 juin au 20 juillet 2025 autour du thème « Les animaux et nous »](#)
- [Réforme du Pass Culture](#)

3 - Offre de service à destination des partenaires

- [Esat, bientôt un service accessible sur Mon Compte Partenaire](#)
- [Prévenir les indus : la Caf met à jour son guide partenaire !](#)
- [Retour en images sur la Quinzaine des Familles 2025](#)

4 - Les rendez-vous du côté des partenaires

- [Le forum des possibles à Ramatuelle](#)
- [La 3ème Journée Thématique Petite Enfance 2025 de l'ACEPP83](#)
- [Le forum Parentalité – Cœur du Var](#)

Nouvelle adresse postale pour la Caf du Var – à utiliser dès maintenant



Pour rappel, l'espace personnel Mon Compte sur caf.fr reste accessible 24h/24 pour toutes les démarches en ligne, en toute simplicité et sécurité.



Depuis le 25 mars 2025, la Caf du Var a déménagé son siège ainsi que ses accueils de Toulon La Rode et La Garde vers un nouveau site situé dans le quartier de La Loubière.

Nouvelle adresse postale pour l'envoi de courrier concernant des dossiers allocataires :

Caf du Var

75 chemin de la Loubière

83000 Toulon

Impôts et Caf : les bons réflexes



Bon à savoir

Bien remplir sa déclaration d'impôts, c'est toucher les bonnes prestations !

La campagne de déclaration des revenus auprès des impôts est ouverte.

Avec ou sans revenus, il est important que les allocataires déclarent leurs ressources aux impôts. La Caf récupère en effet chaque année auprès des services des impôts les revenus des allocataires pour actualiser automatiquement leurs droits.

Ainsi, ils sont certains de bénéficier du juste droit. Si l'allocataire ne fait pas sa déclaration auprès des impôts, il devra le faire sur caf.fr en fin d'année... Autant éviter une démarche supplémentaire !

Sachez également que l'avis d'imposition est nécessaire pour de nombreuses démarches comme les demandes de logements sociaux, la tarification de la cantine scolaire...

Accompagnement des familles : une fiche pratique sur le passage de l'AAEH à l'AAH



Afin de mieux accompagner les familles dont l'enfant en situation de handicap va bientôt avoir 20 ans, **la Caf propose une fiche récapitulative dédiée**. Elle détaille les démarches clés à entreprendre pour assurer la transition entre l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AAEH) et l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).



Le passage à l'AAH n'est pas automatique. Quelques mois avant ses 20 ans, l'enfant doit déposer une demande d'AAH auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Cette anticipation est indispensable pour éviter toute rupture de droits.

Nous vous invitons à relayer cette information auprès des familles que vous accompagnez.

La fiche est disponible [ICI](https://caf.fr) pour téléchargement et diffusion.

Déclaration trimestrielle RSA / PPA : « Mon profil » évolue...

The image shows two parts of the online declaration process. On the left is the 'MON PROFIL' form, which is divided into several sections: 'SITUATION FAMILIALE', 'SITUATION PROFESSIONNELLE', 'ENFANTS ET AUTRES PERSONNES', 'DÉCLARER UNE GROSSESSE', 'DÉCLARER UNE NAISSANCE', 'ADRESSE', 'ADRESSE MAIL ET TÉLÉPHONES', and 'COORDONNÉES BANCAIRES'. Each section contains fields for personal and professional information. A red circle highlights the 'Confirmer mon profil' button at the bottom. On the right is a 'Confirmation de situation professionnelle' pop-up. It contains the text: 'Vous êtes à une activité non salariée.' and 'Je confirme que ces informations sont exactes.' with a checkbox. Below this are two buttons: 'Modifier' and 'Confirmer'. Red circles highlight both buttons. Two text boxes with arrows point to these buttons: one pointing to 'Modifier' stating 'L'allocataire est réorienté vers le changement de situation Professionnelle s'il clique sur « Modifier »' and another pointing to 'Confirmer' stating 'Il doit cocher la case et cliquer sur « Confirmer » pour partir sur la déclaration trimestrielle.'

Les allocataires effectuant une déclaration trimestrielle de ressources RSA ou Prime d'Activité doivent confirmer leur profil avant de débiter la téléprocédure de déclaration.

Il a été constaté que malgré ce passage obligatoire, **beaucoup d'usagers confirment leur profil sans même le vérifier notamment leur situation professionnelle.**

Les éventuelles divergences (sitpro/ressources) entraînent des traitements supplémentaires.

Afin d'inciter davantage les allocataires à vérifier et à éventuellement modifier sa situation professionnelle et/ou celle de son conjoint : **en cliquant sur "Confirmer mon profil", un pop-up résumant les situations professionnelles connues s'affichera.**



RAPPEL :

Depuis mars, une nouvelle étape de la réforme de la solidarité à la source est entrée en vigueur : **la déclaration trimestrielle de ressources est désormais préremplie pour les bénéficiaires de RSA et de Prime d'Activité.** Il s'agit d'une simplification importante du parcours déclaratif des usagers, mais aussi de sécurisation du versement du juste droit.

Le mode de calcul du droit reste identique mais certaines informations sont précomplétées : salaires, indemnités journalières de sécurité sociale, indemnité journalière d'accident du travail ou maladie, allocations chômage, pensions de retraite, pension d'invalidité, préretraite, revenus divers... **Ces ressources sont préremplies avec le Montant Net Social et ont été transmises par les employeurs et les organismes versant des prestations sociales.**

L'utilisateur doit vérifier les informations préremplies et compléter la déclaration avec les autres ressources qui ne sont pas connues de la Caf, comme les revenus de travailleurs indépendants, les revenus perçus à l'étranger, les pensions alimentaires...

[Découvrez en vidéo](#) comment la Solidarité à la source facilite l'accès aux droits pour tous.

Aide forfaitaire pour naissances ou adoptions multiples



La Caf du Var met en place **une aide financière exceptionnelle pour les familles accueillant des jumeaux, triplés ou plus, ou adoptant plusieurs enfants de moins de 3 ans simultanément, sous conditions de ressources.**

Public concerné :

- ▶ Familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 000 €,
- ▶ Ayant déclaré la naissance ou l'arrivée simultanée de plusieurs enfants.

Aucune démarche n'est à effectuer par les familles : **l'aide est versée automatiquement** dès que la Caf est informée de la situation via la déclaration d'événement. **Nous vous invitons toutefois à encourager les usagers à vérifier que leurs informations sont bien à jour** dans leur espace personnel "Mon Compte" sur caf.fr ou via l'application mobile.

Montants de l'aide forfaitaire :

- ▶ Jusqu'à 839 € si votre quotient est inférieur à 500 €
- ▶ Jusqu'à 420 € si votre quotient est entre 501 € et 1 000 €

Accompagnement possible :

Les familles peuvent également bénéficier d'un accompagnement à domicile, assuré par des partenaires financés par la Caf. N'hésitez pas à orienter les familles vers ces dispositifs si besoin d'un soutien au quotidien.

Plus d'infos sur [la page dédiée du caf.fr](https://caf.fr).

Soutenir les familles en séparation : une offre complète renforcée par la Caf

Pour accompagner les familles confrontées à une séparation, **la Caf renforce son offre de service et facilite l'accès à l'information via une page locale dédiée sur caf.fr**. Désormais, toutes les démarches, aides financières, conseils parentaux et solutions d'accompagnement sont regroupés en un seul point d'entrée : **[Je me sépare – Caf du Var](https://caf.fr)**

Depuis avril 2025, l'offre s'enrichit avec **la mise en ligne de trois vidéos d'information**. Disponibles en libre accès, elles apportent un éclairage essentiel sur :

- ▶ Le cadre juridique de la séparation,
- ▶ L'impact psychologique sur les enfants et les parents,
- ▶ Le rôle de la médiation familiale.



▶ Volet Médiation



▶ Volet Juridique



▶ Volet Psychologique

Objectif : **mieux informer et soutenir les parents** pour leur permettre de prendre des décisions éclairées et de construire une nouvelle organisation familiale respectueuse de chacun.

N'hésitez pas à relayer cette page auprès des familles que vous accompagnez !

Partir en livre 2025 : Le grand festival du livre pour la jeunesse revient pour sa 11^e édition, du 18 juin au 20 juillet 2025 autour du thème « Les animaux et nous »



La 11^e édition de Partir en Livre (Accueil | Partir en Livre) **aura lieu du 18 juin au 20 juillet 2025 autour du thème "Les animaux et nous"**.

Organisé par le CNL sous l'impulsion du ministère de la Culture, Partir en Livre libère les livres des étagères pour aller à la rencontre des jeunes publics sur leurs lieux et temps de loisirs, afin de transmettre le plaisir de lire aux enfants, aux adolescents et à leur famille, à travers une grande tournée des milliers d'événements qui seront organisés partout en France.

On ne compte plus les héros de littérature jeunesse qui prennent les traits de loups farceurs, de baleines spectaculaires ou d'abeilles rusées. **En 2025, la manifestation rendra hommage à ces petites et grandes bêtes qui animent nos contes, albums et romans.**

Les ressources de l'édition 2025

Retrouvez [ICI](#) les ressources et outils de médiation mis à votre disposition pour vos événements.

Réforme du Pass Culture



À compter du 1^{er} mars, les conditions d'attribution du pass Culture pour les jeunes de 15 à 18 ans évoluent. Les nouvelles mesures s'inscrivent dans le cadre de la loi de finances pour 2025.

Part individuelle allouée au jeune

Le montant de la part individuelle allouée via le pass Culture aux jeunes de 17 et de 18 ans est modifié :

- ▶ 50 € pour les jeunes âgés de 17 ans ;
- ▶ 150 € pour les jeunes âgés de 18 ans.

La part individuelle destinée aux 15-16 ans est supprimée. Les jeunes de cette classe d'âge peuvent s'inscrire de manière anticipée sur la plateforme du pass Culture, créer un compte pour bénéficier d'offres gratuites et "se familiariser avec l'outil dans l'attente d'atteindre l'âge de 17 ans à partir duquel les crédits leur seront ouverts".

Durée d'utilisation du crédit

Le délai d'utilisation du crédit est allongé : les jeunes peuvent l'utiliser durant 4 années à compter de leur 17^e anniversaire.

Bonification du crédit selon certaines conditions

Le nouveau décret indique que le jeune âgé de 18 ans verra son pass Culture crédité de 50 € supplémentaires sous certaines conditions :

- ▶ s'il est bénéficiaire de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- ▶ s'il est bénéficiaire de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- ▶ si, quand il est dans sa 17^e année, le quotient familial de son responsable légal est inférieur à un certain seuil (celui-ci doit être fixé par un arrêté du ministre de la Culture).

Pour plus d'informations, [consultez le site Pass culture](#).

Esat, bientôt un service accessible sur Mon Compte Partenaire



En juillet 2025, le service "Esat" (Établissement et service d'aide par le travail) intégrera "Mon Compte Partenaire".

L'objectif de ce service est de **proposer des téléprocédures telles que la déclaration des rémunérations garanties (certificat d'emploi)**.

Chaque année, les Esat doivent déclarer les rémunérations garanties de leurs salariés bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Cette déclaration est essentielle pour :

- **Collecter les éléments de rémunération garantie** de novembre des personnes employées par l'Esat, bénéficiaires de l'AAH. Ces éléments sont nécessaires au calcul des droits à partir du 1^{er} janvier de chaque année.
- **Fiabiliser les informations sur les rémunérations** et améliorer le délai de leur prise en compte par les Caf.

Cette télédéclaration est accessible à compter du 1^{er} décembre à fin février de l'année suivante.

Les Esat doivent déclarer tout changement d'activité des salariés bénéficiaires de l'AAH, tels que :

- **L'augmentation ou la diminution du taux d'activité connu** pour garantir le versement du juste droit.
- **Le signalement des départs pour mettre à jour les dossiers des allocataires et ajuster les paiements de l'AAH et d'enrichir le patrimoine statistique de la branche Famille.** Elle permet d'améliorer l'action des Caf qui vous soutiennent. En effet, les informations ainsi recueillies permettent de piloter et d'évaluer l'efficacité des politiques d'inclusion au sein des établissements accueillant des jeunes enfants.

Prévenir les indus : la Caf met à jour son guide partenaire !

La Caf met à jour son **livret d'information à destination des partenaires sur la prévention des indus, avec une version enrichie pour 2024.**

Conçu comme un outil pratique, Ce support rappelle les bons réflexes à transmettre aux usagers afin de garantir un calcul juste de leurs droits et limiter les risques de trop-perçu.



Partenaires,
Les 4 bons réflexes à rappeler aux usagers !

- 1 Déclarer immédiatement tout changement de situation**
Pour tous les membres du foyer, que ce changement soit temporaire, ponctuel ou court.
- 2 Signaler les erreurs !**
Il est possible de se tromper dans les déclarations. Il faut informer sa Caf en cas d'erreurs.
- 3 Déclarer juste, être exact !**
Sur la base des justificatifs de revenus, pas de déclaration approximative.
- 4 Répondre aux sollicitations de la Caf**
Une démarche sans réponse peut engendrer un droit non calculé ou une suspension du dossier.

Ce livret met en avant **4 réflexes essentiels** :

- Déclarer immédiatement tout changement de situation,
- Signaler les erreurs de déclaration,
- Déclarer juste, être exact,
- Répondre aux sollicitations de la Caf.

Il revient également sur les **notions clés comme le montant net social, les règles liées à la vie de couple, professionnelle ou familiale, ainsi que les points de vigilance sur la déclaration des ressources.**

Disponible sur [le site partenaires de la Caf](#), ce livret est **un support de référence pour les échanges avec les publics accompagnés**, afin de les aider à adopter les bons gestes dès maintenant.

[Prévenir les indus : la Caf met à jour son guide partenaire ! | Caf & Co du Var](#)

Retour en images sur la Quinzaine des Familles 2025

Du 29 mars au 13 avril 2025, la 7^{ème} édition de la **Quinzaine des familles** a rassemblé petits et grands autour de plus de **215 événements organisés dans tout le Var**.

Portée par la Caf du Var et le Réseau Parentalité du Var, cette édition a, une nouvelle fois, mis à l'honneur l'écoute, le lien, la bienveillance... et cette année, l'engagement responsable ! À noter que pour cette Quinzaine le programme était **exclusivement accessible via l'application Tipi**, qui devient le réflexe pour trouver – et partager – les événements familiaux dans le Var tout au long de l'année.

Partenaires : si ce n'est pas encore fait, pensez à publier vos actions sur l'application et à la faire connaître à vos publics. **Plus elle sera utilisée, plus elle deviendra utile à tous !**



Le fil rouge de cette Quinzaine — **la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO)** — est le fruit d'un appel à idées lancé en 2023 par la Caf du Var : **le challenge Caf&Co RSO**. Pensé en cohérence avec nos valeurs d'universalité, de solidarité, de responsabilité et d'innovation, ce challenge s'est inscrit pleinement dans **notre projet d'entreprise IMPACT 23-27** et dans **notre volonté de co-construire l'action avec nos partenaires**.

Dédié à la transition écologique, il a permis de faire émerger des idées concrètes pour engager familles et acteurs locaux autour du développement durable et de l'éco-citoyenneté.

Résultat : **une programmation riche, accessible et tournée vers l'avenir, pour sensibiliser petits et grands aux gestes qui comptent au quotidien**.

Ces deux semaines ont été **riches en échanges, en sourires et en prises de conscience**. Elles ont aussi illustré, à travers la diversité des actions proposées, la volonté commune des acteurs du territoire d'allier soutien à la parentalité et transition responsable.

Revivez en images quelques-uns des temps forts qui ont rythmé **ces deux semaines riches en émotions, en découvertes et en sourires !**



Le forum des possibles à Ramatuelle



Dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) du Golfe de Saint-Tropez, **une journée partenariale est organisée le mardi 13 mai 2025 à l'Espace Albert Raphael, à Ramatuelle.**

Inspirée de l'expérience menée sur la Dracénie, cette journée se veut un temps fort de partage, de découverte et de co-construction. L'objectif ? **Présenter des actions et acteurs qui, bien que présents dans le département, ne sont pas toujours connus ou implantés sur toutes les communes du territoire.** Un "Forum des possibles" pour faire germer de nouvelles idées, susciter des échanges, et ouvrir des pistes pour la suite.

Au programme :

- ▶ 9h00 : présentation du bilan de la CTG actuelle.
- ▶ 10h00 – 12h00 : Forum des possibles avec les partenaires (stands, échanges, présentations).
- ▶ 13h00 – 15h30 : ateliers collaboratifs pour co-construire le plan d'actions de la future CTG.

Ensemble, faisons du renouvellement de la CTG une opportunité pour **enrichir les projets du territoire et renforcer les synergies locales.**

La 3ème Journée Thématique Petite Enfance 2025 de l'ACEPP83

L'ACEPP 83 (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels du Var) organise une journée **thématique consacrée à l'accueil du jeune enfant, le mardi 3 juin 2025, à la Ferme du Gapeau à Solliès-Pont.**

Cette rencontre, **ouverte aux professionnels, élus bénévoles et partenaires institutionnels**, se veut un temps fort d'échanges, de réflexion collective et de co-construction autour de la question :

"Comment accueillir aujourd'hui pour adapter nos pratiques aux besoins des enfants et des familles ?"

Objectif : **mettre en œuvre concrètement les principes de la Charte nationale de l'accueil du jeune enfant**, en particulier celui affirmant que chaque enfant a besoin d'un accueil bienveillant, quelles que soient sa situation et celle de sa famille.

Au programme de cette journée :

- ▶ **Des regards croisés** pour nourrir le débat, avec l'intervention de Frédérique Hirn
- ▶ **Des ateliers collaboratifs**, dont une fresque participative "La crèche de 2025"
- ▶ Un temps **Pro Action Café pour faire émerger des projets d'accueil innovants**

Infos pratiques :

- ▶ **Mardi 3 juin 2025, de 9h à 16h30**
- ▶ Rendez-vous à **l'ESAT Ferme du Gapeau** – Le Grand Beaulieu – 83210 Solliès-Pont
- ▶ **Inscription obligatoire avant le 20 mai** à l'adresse : acepp83.acepp@gmail.com
- ▶ Contact : **06 77 02 96 19**

Une belle opportunité de croiser les regards, enrichir les pratiques et avancer ensemble vers un accueil plus inclusif, respectueux des diversités familiales et territoriales.



Le forum Parentalité – Cœur du Var

Professionnels de l'Éducation Nationale et partenaires du territoire sont conviés à une matinée d'échanges autour de la parentalité **le mercredi 21 mai 2025 de 09h à 12h à l'ALSH Les Sigues à Gonfaron**. Ce premier Forum vise à **favoriser l'interconnaissance entre acteurs éducatifs, sociaux et institutionnels, à initier un dialogue interprofessionnel et à poser les bases d'une collaboration durable**.

Au programme : accueil interactif, table ronde avec témoignages de terrain, rencontres en "world café" autour de trois thématiques clés :

- ▶ Inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers
- ▶ Partenaires sociaux et soutien aux familles
- ▶ Vie quotidienne enfants-parents (loisirs, écrans, socialisation)

Objectif commun : faire émerger des leviers d'action concrets et bâtir ensemble la CTG 2026-2029 et des projets de territoire partagés (formation, PEDT intercommunal...).

Un répertoire des acteurs présents sera distribué en fin de forum.

Un événement **organisé par la Communauté de Communes Cœur du Var, en partenariat avec la Caf, la MSA, les communes et l'Éducation Nationale**.



**Le nouveau site dédié
aux partenaires de la Caf du Var
www.caf83-partenaires.fr**